



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/017

L'an deux mille vingt deux et le vingt-deux Février à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY
Madame Joëlle DANAY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECH
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Étaient absents : Madame Marie PHILLIPPON

Secrétaire de séance : Monsieur Erald GAST

Date de convocation : 16 février 2022

Objet : Prise en charge d'une formation d'un agent titulaire avec mobilisation du Compte Personnel de Formation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'importance de l'accompagnement des agents dans la réalisation de leur projet professionnel.

Il informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'un agent titulaire souhaitant préparer un diplôme d'université « Conduire et animer la transition des territoires » en mobilisant son Compte Personnel de Formation.

Ce diplôme est préparé par l'université de Toulouse Capitole – FCV2A pour un volume horaire de 102 heures au total se déroulant sur une période de 4 mois à compter de Mars 2022, à raison de 3 jours de regroupement par mois.

Le coût de cette formation s'élève à 2800 € auxquels s'ajoutent les frais d'inscription de 170 €, ainsi que les frais de déplacement et de péage d'autoroute sont également pris en charge.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à la majorité des suffrages exprimés (28 voix POUR)

- **APPROUVE** la prise en charge des frais pédagogiques, des frais d'inscription, des frais de déplacement et de péage d'autoroute,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'université de Toulouse Capitole – FCV2A relative à l'inscription à cette formation,

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets de la collectivité,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

